



## Caution location rendue incomplète

Par **Locataire62**, le **07/08/2013** à **20:18**

Bonjour ,

Je suis depuis maintenant 2 ans en colocation ( une chambre personnelle mais salle de bain - toilettes et cuisines communes ) et j'ai versé à mon arrivée une caution de 350 € .

Cependant , au terme de ma location , mon propriétaire ne m'a rendu ( par courrier ) que la somme de 320 € , prétextant devoir avoir du effectuer " un nettoyage des portes , un dégraissage , un détartrage et un remplacement des chaises détériorées " , le tout , exclusivement dans les parties communes .

Cependant , aucun état des lieux manuscrit n'a été fait à l'arrivée ni au départ et aucune facture n'a été jointe a la caution .

Rien ne justifie un tel malus sur la caution ! Quels recours ais-je contre le propriétaire ?

Merci d'avance